

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2645

31 octobre 2011

### SOMMAIRE

Allgeier S.A. ....	126938	Kingdom Investments I (TSF) .....	126959
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A. ....	126929	KNS Solar S.à r.l. ....	126948
Apple Juice SPF S.A. ....	126950	KOBRA (Luxembourg) S.A. ....	126960
Berloc S.à.r.l. ....	126930	KPI Investment Property 55 S.à.r.l. ....	126914
Billbatandco S.à.r.l. ....	126920	KPI Retail Property 39 S.à.r.l. ....	126919
Bronze Capital SPF S.A. ....	126936	Lagoon Finance S. à r.l. ....	126934
Caishenye .....	126920	Le Comptoir des Ardoisiers S.à r.l. ....	126956
CEREP III S.à r.l. ....	126921	Lion Ventures SA Holding .....	126959
CETP II Mercury S.à r.l. ....	126921	Living Space S.A. ....	126959
Contrafin S.à r.l. ....	126950	Luxumbrella .....	126960
Credit Suisse Prime Capital (Luxembourg) S.à r.l. ....	126935	Metis Group S.à r.l. ....	126939
Deroma Financière S.A. ....	126919	Metis Holding S.à r.l. ....	126950
Diacine .....	126934	Modaven & Co SCA .....	126949
Diam International S.à r.l. ....	126930	Moes Frères, Gérard Moes et Compagnie, successeurs .....	126934
EPI Oakwood GP 5 S.à.r.l. ....	126930	NEP Priedvidza S.à r.l. ....	126960
EQ Audit S.à r.l. ....	126936	Potters International Holdings S.à r.l. ...	126935
Ernst Friedrich G.m.b.H. ....	126938	Priviga S.A. ....	126920
Family Estate Services S.A. ....	126958	Recurrent Energy Lux Holdings S.à r.l. ..	126946
Flagstone Reinsurance Holdings S.A. ....	126933	Rhin-Neckar S.A. ....	126949
Gazprom Neft International S.A. ....	126934	Rovere Sicav .....	126919
Georgia-Pacific Treasury S.à r.l. ....	126955	Sparrowhawk Properties 402 S.à r.l. ...	126946
Hamcap Property Finance S.à r.l. ....	126935	Strategy Invest & Management .....	126960
Heco Reassurantie S.A. ....	126939	Top Retouches s.à r.l. ....	126960
Hypernet S.A. ....	126921	Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A. ..	126949
Hypernet S.à r.l. ....	126921	United Group S.A. ....	126919
Immobilière Nr 30 S.A. ....	126948	Virida Holding II S.A. ....	126920
Infor Global Solutions European Finance S.à r.l. ....	126939	Vitale Capital S.A. ....	126935
Jakob Holding S.à r.l. ....	126956	Washington Investment Luxembourg S.à r.l. ....	126949
Juranmax S.A. ....	126956	Waterbury .....	126939
Kennametal Luxembourg Holding S.à r.l. .....	126948	Weelkes Holding S.à r.l. ....	126935
Kingdom Investments II (TSF) .....	126959	Willow Tree S.à.r.l. ....	126914

**KPI Investment Property 55 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.194.

L'associé minoritaire de la Société, GRE Management GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand, immatriculée auprès du Amtsgericht München (Allemagne) sous le numéro HRB 173219, a transféré son siège social de Forsthaustraße 2, D-82031 Grünwald (Allemagne), à Weissenburger Strasse 10, D-81667 Munich.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

*Pour la Société*

Un mandataire

Référence de publication: 2011124770/14.

(110143818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

**Willow Tree S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.204.

In the year two thousand and eleven.

On the fifth day of August.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

**THERE APPEARED:**

The company GIBRAL LIMITED, with its registered office at Bahamas, Nassau, Charlotte House, P.O. Box no 3930, registered at the Companies Register of Bahamas under the number 48853B,

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Willow Tree S.à r.l.", having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 107204, incorporated by deed of Maître Georges d'HUART, notary residing in Pétange (Grand-Duchy of Luxembourg), on July 31, 2005, published in the Mémorial C 799 of August 11, 2005, and whose articles of association have been amended by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on November 25, 2008, published in the Mémorial C 400 of February 24, 2009, and that the appearing party has taken the following resolutions:

*First resolution*

With a view to the amortization of the current losses and of the losses carried forward amounting as of June 30, 2011 to one hundred thousand seven hundred and twenty five Euro and thirty four Cent (EUR 100,725.34), the appearing party decides to decrease the corporate capital by the amount of one hundred one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 101,250.-), in order to reduce it from its present amount of one hundred twenty million two hundred twenty one thousand eight hundred and seventy five EURO (EUR 120,221,875.-) to one hundred twenty million one hundred twenty thousand six hundred and twenty five Euro (EUR 120.120.625.-), by the cancellation of one hundred and sixty two (162) shares with a nominal value of six hundred and twenty five Euro (EUR 625.-) each, held by the appearing party; one hundred thousand seven hundred and twenty five Euro and thirty four Cent (EUR 100,725.34) being used for the amortization of the above mentioned losses and five hundred and twenty four Euro and sixty six Cent (EUR 524,66) being allocated to the free reserve account.

*Second resolution*

The appearing party resolves that the existing one hundred ninety two thousand one hundred and ninety three (192,193) shares with a nominal value six hundred and twenty five EURO (EUR 625.-) each shall henceforth be divided into nine (9) classes of shares, namely twenty four thousand one hundred and ninety three (24,193) class A shares with a nominal value of six hundred and twenty five EURO (EUR 625.-) each, thirty thousand (30,000) class B shares with a nominal value of six hundred and twenty five EURO (EUR 625.-) each, thirty thousand (30,000) class C shares with a nominal value of six hundred and twenty five EURO (EUR 625.-) each, thirty thousand (30,000) class D shares with a nominal value of six hundred and twenty five EURO (EUR 625.-) each, thirty thousand (30,000) class E shares with a

nominal value of six hundred and twenty five EURO (EUR 625.-) each, thirty thousand (30,000) class F shares with a nominal value of six hundred and twenty five EURO (EUR 625.-) each, six thousand (6,000) class G shares with a nominal value of six hundred and twenty five EURO (EUR 625.-) each, six thousand (6,000) class H shares with a nominal value of six hundred and twenty five EURO (EUR 625.-) each, and six thousand (6,000) class I shares with a nominal value of six hundred and twenty five EURO (EUR 625.-) each, having the rights and obligations determined in the article 19. and 20. of the Company's articles of association.

#### *Third resolution*

The appearing party resolves to amend article 8. of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at one hundred twenty million one hundred twenty thousand six hundred and twenty five Euro (EUR 120.120.625.-) represented by twenty four thousand one hundred and ninety three (24,193) class A shares with a nominal value of six hundred and twenty five EURO (EUR 625.-) each, thirty thousand (30,000) class B shares with a nominal value of six hundred and twenty five EURO (EUR 625.-) each, thirty thousand (30,000) class C shares with a nominal value of six hundred and twenty five EURO (EUR 625.-) each, thirty thousand (30,000) class D shares with a nominal value of six hundred and twenty five Euro (EUR 625.-) each, thirty thousand (30,000) class E shares with a nominal value of six hundred and twenty five EURO (EUR 625.-) each, thirty thousand (30,000) class F shares with a nominal value of six hundred and twenty five EURO (EUR 625.-) each, six thousand (6,000) class G shares with a nominal value of six hundred and twenty five EURO (EUR 625.-) each, six thousand (6,000) class H shares with a nominal value of six hundred and twenty five EURO (EUR 625.-) each, and six thousand (6,000) class I shares with a nominal value of six hundred and twenty five EURO (EUR 625.-) each, having the rights and obligations determined in the articles 19. and 20. of the Company's articles of association."

#### *Fourth resolution*

The appearing party resolves to amend article 9. of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 9.** Within the next years the Company will repurchase and cancel classes of shares, one at a time, with a corresponding transfer of shares of the Dutch company PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V. to the holder of the related class of shares, except for the repurchase of the class A shares whose holder will receive all the remaining shares of the Dutch company PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V."

#### *Fifth resolution*

The appearing party resolves to amend article 19. of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 19.** Should the Company have distributable reserves within the meaning of Article 72 (1) 3 of the Luxembourg company law of 1915, the shareholders of the Company will be entitled to receive together with shares of the Dutch company PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V. attributable to the redeemed class of shares a dividend that will be determined as follows:

1. The shares of each class, except the last class, namely class A, will entitle its holder to an annual cumulative allocation of profits of 0.25% of the nominal value of the respective shares;

2. The shares of the last class will entitle its holder to the remainder of the net profits.

The proceeds to be paid to the class shareholder upon redemption and cancellation of such class are defined as the Available Amount. The Available Amount is defined as the total amount of:

1) net profits of the Company (including carried forward profits), to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the articles of association

2) plus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

3) plus the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

4) minus any losses (included carried forward losses)

5) minus any sums to be placed into reserves."

#### *Sixth resolution*

The appearing party resolves to amend article 20. of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

The liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions in article 19 of the Company's articles of association."

#### *Seventh resolution*

The appearing party resolves to decrease the corporate capital by an amount of three million seven hundred and fifty thousand EURO (EUR 3,750,000.-) so as to reduce it from its present amount of one hundred twenty million one hundred twenty thousand six hundred and twenty five Euro (EUR 120.120.625.-) to one hundred sixteen million three hundred seventy thousand six hundred and twenty five EURO (EUR 116,370,625.-), by the cancellation of six thousand (6,000) class I shares with a nominal value of six hundred and twenty five EURO (EUR 625.-) each, and by the transfer of six thousand (6,000) shares of the Dutch company PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V. to the holder of the class I shares.

#### *Eighth resolution*

The appearing party resolves to amend article 8. of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at one hundred sixteen million three hundred seventy thousand six hundred and twenty five EURO (EUR 116,370,625.-), represented by twenty four thousand one hundred and ninety three (24,193) class A shares with a nominal value of six hundred and twenty five EURO (EUR 625.-) each, thirty thousand (30,000) class B shares with a nominal value of six hundred and twenty five Euro (EUR 625.-) each, thirty thousand (30,000) class C shares with a nominal value of six hundred and twenty five EURO (EUR 625.-) each, thirty thousand (30,000) class D shares with a nominal value of six hundred and twenty five EURO (EUR 625.-) each, thirty thousand (30,000) class E shares with a nominal value of six hundred and twenty five EURO (EUR 625.-) each, thirty thousand (30,000) class F shares with a nominal value of six hundred and twenty five EURO (EUR 625.-) each, six thousand (6,000) class G shares with a nominal value of six hundred and twenty five EURO (EUR 625.-) each, six thousand (6,000) and class H shares with a nominal value of six hundred and twenty five EURO (EUR 625.-) each, having the rights and obligations determined in the articles 19. and 20. of the Company's articles of association."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze.

Le cinq août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

#### **A COMPARU:**

La société GIBRAL LIMITED, avec siège social aux Bahamas, Nassau, Charlotte House, B.P. no 3930, enregistrée au Registre des Sociétés des Bahamas sous le numéro 48853B,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "Willow Tree S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B et numéro 107204, constituée par acte de Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 juillet 2005, publié au Mémorial C 779 du 11 août 2005, et dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître

Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 novembre 2008, publié au Mémorial C 400 du 24 février 2009,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

En vue de l'amortissement des pertes courantes et des pertes reportées s'élevant en date du 30 juin 2011 à cent mille sept cent vingt-cinq Euros et trente-quatre Cents (EUR 100.725,34), la comparante décide de réduire le capital social d'un montant de cent un mille deux cent cinquante Euros (EUR 101.250.-) afin de le réduire de son montant actuel de cent vingt millions deux cent vingt et un mille huit cent soixante-quinze EUROS (EUR 120.221.875,-) à cent vingt millions cent vingt mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 120.120.625,-), par l'annulation de cent soixante-deux (162) parts sociales d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq Euros (EUR 625,-) chacune, détenues par la comparante; cent mille sept cent vingt-cinq Euros et trente- quatre Cents (EUR 100.725,34) étant utilisés pour l'amortissement des pertes sus-mentionnées et cinq cent vingt-quatre Euros et soixante-six Cents (EUR 524,66) étant alloués au compte réserve libre.

*Deuxième résolution*

La comparante décide que les cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-treize (192.193) parts sociales existantes d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq EUROS (EUR 625,-) chacune seront dorénavant divisées en neuf (9) classes de parts sociales, à savoir vingt-quatre mille cent quatre-vingt-treize (24.193) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq EUROS (EUR 625,-) chacune, trente mille (30.000) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq EUROS (EUR 625,-) chacune, trente mille (30.000) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq EUROS (EUR 625,-) chacune, trente mille (30.000) parts sociales de classe D d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq EUROS (EUR 625,-) chacune, trente mille (30.000) parts sociales de classe E d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq EUROS (EUR 625,-) chacune, trente mille (30.000) parts sociales de classe F d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq EUROS (EUR 625,-) chacune, six mille (6.000) parts sociales de classe G d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq EUROS (EUR 625,-) chacune, six mille (6.000) parts sociales de classe H d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq EUROS (EUR 625,-) chacune, et six mille (6.000) parts sociales de classe I d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq EUROS (EUR 625,-) chacune, ayant les droits et obligations déterminés dans les articles 19. et 20. des statuts de la Société.

*Troisième résolution*

La comparante décide de modifier l'article 8. des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital de la Société est fixé à cent vingt millions cent vingt mille six cent vingt-cinq EUROS (EUR 120.120.625,-) représenté par vingt-quatre mille cent quatre-vingt-treize (24.193) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq EUROS (EUR 625,-) chacune, trente mille (30.000) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq EUROS (EUR 625,-) chacune, trente mille (30.000) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq EUROS (EUR 625,-) chacune, trente mille (30.000) parts sociales de classe D d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq EUROS (EUR 625,-) chacune, trente mille (30.000) parts sociales de classe E d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq EUROS (EUR 625,-) chacune, trente mille (30.000) parts sociales de classe F d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq EUROS (EUR 625,-) chacune, six mille (6.000) parts sociales de classe G d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq EUROS (EUR 625,-) chacune, six mille (6.000) parts sociales de classe H d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq EUROS (EUR 625,-) chacune, et six mille (6.000) parts sociales de classe I d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq EUROS (EUR 625,-) chacune, ayant les droits et obligations déterminés dans les articles 19. et 20. des statuts de la Société."

*Quatrième résolution*

La comparante décide de modifier l'article 9. des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 9.** Dans les années qui suivront, la Société rachètera et annulera des classes de parts sociales, une à la fois, avec le transfert correspondant d'actions de la société néerlandaise PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V. au détenteur de la classe de parts sociales afférente, sauf le rachat des parts sociales de la classe A dont le détenteur recevra toutes les actions restantes de la société néerlandaise PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V."

*Cinquième résolution*

La comparante décide de modifier l'article 19. des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 19.** Au cas où la Société a des réserves distribuables au sens de l'article 72 (1) 3 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales de 1915, les associés de la Société auront le droit de recevoir ensemble avec les actions de la société néerlandaise PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V. attribuables aux classes de parts sociales rachetées, un dividende, qui sera déterminé comme suit:

1. Les parts sociales de chaque classe, sauf pour la dernière classe, à savoir la classe A, donneront à son détenteur le droit à une affectation annuelle cumulative des bénéfices de 0,25 % de la valeur nominale des parts sociales respectives;
2. Les parts sociales de la dernière classe donneront à son détenteur le droit au solde des bénéfices nets.

Le produit payable au détenteur d'une classe après rachat et annulation de cette classe est défini comme Montant Disponible. Le Montant Disponible est défini comme le montant total de:

- 1) les bénéfices nets de la Société (y inclus les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient droit à des distributions de dividendes conformément aux statuts
- 2) plus toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables
- 3) plus le montant de la réduction du capital et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales à annuler
- 4) moins toutes pertes (y compris les pertes reportées)
- 5) moins toutes sommes à enregistrer dans les réserves."

#### *Sixième résolution*

La comparante décide de modifier l'article 20. des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 20.** La liquidation sera exercée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés, qui spécifiera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Le produit de liquidation sera distribué aux associés en conformité avec et afin d'atteindre sur une base globale le même résultat économique que les règles de distribution déterminées pour les distributions de dividendes dans l'article 19 des statuts de la Société."

#### *Septième résolution*

La comparante décide de diminuer le capital social d'un montant de trois millions sept cent cinquante mille EUROS (EUR 3.750.000,-) pour le réduire de son montant actuel de cent vingt millions cent vingt mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 120.120.625,-) à cent seize millions trois cent soixante-dix mille six cent vingt-cinq EUROS (EUR 116.370.625,-) par l'annulation de six mille (6.000) parts sociales de classe I d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq EUROS (EUR 625,-) chacune et par le transfert de six mille (6.000) actions de la société néerlandaise PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V. au détenteur des parts sociales de classe I.

#### *Huitième résolution*

La comparante décide de modifier l'article 8. des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital de la Société est fixé à cent seize millions trois cent soixante-dix mille six cent vingt-cinq EUROS (EUR 116.370.625,-) représenté par vingt-quatre mille cent quatre-vingt-treize (24.193) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq EUROS (EUR 625,-) chacune, trente mille (30.000) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq EUROS (EUR 625,-) chacune, trente mille (30.000) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq EUROS (EUR 625,-) chacune, trente mille (30.000) parts sociales de classe D d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq EUROS (EUR 625,-) chacune, trente mille (30.000) parts sociales de classe E d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq EUROS (EUR 625,-) chacune, trente mille (30.000) parts sociales de classe F d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq EUROS (EUR 625,-) chacune, six mille (6.000) parts sociales de classe G d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq EUROS (EUR 625,-) chacune, et six mille (6.000) parts sociales de classe H d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq EUROS (EUR 625,-) chacune, ayant les droits et obligations déterminés dans les articles 19. et 20. des statuts de la Société."

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille deux cents euros (€ 1.200,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 août 2011. Relation: EAC/2011/10909. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011127940/256.

(110147042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

**KPI Retail Property 39 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.281.

L'associé minoritaire de la Société, GRE Management GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand, immatriculée auprès du Amtsgericht München (Allemagne) sous le numéro HRB 173219, a transféré son siège social de Forsthaustraße 2, D-82031 Grünwald (Allemagne), à Weissenburger Strasse 10, D-81667 Munich.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011124772/14.

(110143758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

**United Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.585.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°62572 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011129038/10.

(110148823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

**Rovere Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.972.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la résolution du Conseil d'Administration prise par voie circulaire en date du 22 juillet 2011, suite au décès de Maître Charles OSSOLA, que:

- Maître Fabio TREVISAN, né le 24 février 1966 à Varese, Italie, résidant professionnellement à 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) est nommé, par le biais de la cooptation, en qualité d'Administrateur de la Société, avec effet au 22 juillet 2010. Son mandat expirera à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2012.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

*Pour extrait conforme**Luc COURTOIS**Mandataire*

Référence de publication: 2011129115/18.

(110148123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

**Deroma Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.811.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juillet 2011*

- L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Barbieri Ernesto, avec adresse professionnelle au 30, Via Mons. Pertile, I-36016 Thiene (VI). Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Tamiozzo Giancarlo, demeurant à 140/A Trento Street, I-26010 Zanè (Italie) et de Pan European Ventures S.A., ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Autonome de Révision, ayant son siège social 74, Rue de Merl in L-2146 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011130787/20.

(110151292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

---

**Virida Holding II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.760.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011129043/10.

(110148344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

---

**Billbatandco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.113.

---

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 avril 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 mai 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011129132/13.

(110148395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

---

**Caishenye, Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 142.274.

---

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 mars 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 avril 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011129139/13.

(110148370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

---

**Priviga S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.740.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 septembre 2011*

Il résulte de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 14 septembre 2011 que:

- Suite à la démission de Madame Marie-Ann Bos, en date du 10 mars 2010, Monsieur Serge Dornseiffer, né le 5 janvier 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 23, rue des Bruyères L-1274 Howald, est nommé administrateur de la société avec effet au 10 mars 2010 jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2012.

- Messieurs Luc Sunnen et Christophe Fender demeurent professionnellement au 23, rue des Bruyères L-1274 Howald. Changement avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 16/09/2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011130032/18.

(110149513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

**CEREP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.446.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 juin 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 juillet 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011129144/13.

(110148276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

---

**CETP II Mercury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.255.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 avril 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 4 mai 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011129145/13.

(110148296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

---

**Hypernet S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Hypernet S.à r.l.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.883.

In the year two thousand and eleven,

on the thirty-first day of August.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Björn SUNDEBY, company manager, residing at 14, route de Founex, CH-1296 Coppet,

here represented by:

Ms Cécile HESTIN, lawyer, with professional address at 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

by virtue of a proxy given to her under private seal, on 23 August 2011,

which proxy, after been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated above, declares to be the sole partner (the "Partner") of "Hypernet S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 66, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 140.883, incorporated pursuant to a notarial deed on 31 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2167 of 5 September 2008.

The articles of association of the Company have never been amended since.

The Partner requires the notary to enact the following resolutions in accordance with the article 200-2 of the modified law dated 10 August 1915 concerning commercial companies.

*First resolution*

The Partner resolves to exchange the five hundred (500) existing shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, against twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).per share.

The Partner resolves to confer all necessary powers to the managers of the Company in order to proceed to the exchange of all former shares against the new shares

*Second resolution*

The Partner resolves to increase the Company's share capital by an amount of eighteen thousand five hundred Euro (EUR 18,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) by the issuance of eighteen thousand five hundred (18,500) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The new shares have been subscribed by Mr Björn SUNDEBY in its capacity as sole partner and entirely paid up by contribution in cash, evidence whereof has been given to the undersigned notary.

As a result of such, the share capital of the Company is now set as thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

*Third resolution*

The Partner decides to change the legal form of the Company in order to transform it from a private liability company ("société à responsabilité limitée") into a public company limited by shares ("société anonyme").

In accordance with the articles 31-1 and 26-1 of the amended law dated 10 August 1915 concerning the commercial companies such change of form has been supervised by "FBK, Audit S.à r.l." having its registered office at L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 138 949, an independent auditor ("Réviseur d'entreprises agréé") and its report dated on 26 August 2011 concludes in French as follows:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de la société qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de la société à émettre en contrepartie».

*Fourth resolution*

The Partner decides to fully restate the articles of incorporation of the Company, without modification of the Company's corporate object, in order to reflect the above resolutions and to set the governance rules of the Company.

The articles of incorporation of the Company will from now on read as follows:

**Art. 1.** There exists a Luxembourg public company limited by shares "société anonyme" under the name of "Hypernet S.A." (the "Company").

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the Company, which has powers to commit the Company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad through subsidiaries and/or branches and through permanent or temporary establishments, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created or this purpose.

The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

The Company may further perform in Luxembourg as well as abroad, through subsidiaries and/or branches and through permanent or temporary establishments, in whatsoever form, the acquisition, exploitation, licensing, sub-licensing, and alienation of industrial and intellectual property rights, of whatever nature and in the broadest meaning of the term, included but not limited to licenses, sub-licenses, copyrights, image rights, trademarks, designs and patents.

**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of ONE EURO (EUR 1.-) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by the amended law dated 10 August 1915 concerning commercial companies (the "Law").

The Company may, to the extent and under the terms permitted by the Law redeem its own shares.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

### **Board of directors and Statutory auditors**

**Art. 6.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 7.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by fax, email or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by fax or by email another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax, email or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 8.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings

or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 9.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

**Art. 10.** According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 11.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of the managing director or the sole signature any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 12.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years.

### General meeting

**Art. 13.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by the Law.

**Art. 14.** The annual general meeting of shareholders of the Company will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Wednesday in the month of June of each year at 9.00 a.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 15.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth (1/10<sup>th</sup>) of the Company's share capital.

One or more shareholders who together hold at least ten percent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

**Art. 16.** Each share entitles to the casting of one vote. The Company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 17.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the Company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 18.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

### General dispositions

**Art. 20.** The Law shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.”

#### *Fifth resolution*

The Partner resolves to approve the resignation of the Class A and Class B managers of the Company and to give them full discharge until today for the performance of their duties as managers of Class A and Class B.

#### *Sixth resolution*

The Partner resolves to set the number of the directors of the Company at three (3) and the number of the statutory auditors (“commissaire aux comptes”) at one (1).

The Partner decides to appoint as directors:

- Mr. Björn SUNDEBY, company director, residing at 14, route de Founex, CH-1296 Coppet.
- Ms Cécile HESTIN, lawyer, with professional address at 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

- Mr. Jean de MESTRAL, lawyer, with professional address at 9 route de Suisse CH-1295 Mies (Switzerland),  
and as statutory auditor:

- “BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.” a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1140 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), 45-47, route d’Arlon, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 33849.

The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2016.

Mr. Björn SUNDEBY, prenamed is appointed chairman and managing director of the Company’s board of directors.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thousand two hundred euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze,

le trente et un août.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Björn SUNDEBY, demeurant au 14, route de Founex, CH1296 Coppet,

ici représenté par:

Maître Cécile HESTIN, avocat, demeurant au 22 avenue de la Liberté L1930 Luxembourg,

en vertu d’une procuration sous seing privé lui délivrée le 23 août 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, agissant en sa susdite qualité, déclare être l’associé unique (l’ «Associé») de «Hypernet S.à r.l.» (la «Société») ayant son siège social au 66, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140. 883, constituée suivant acte notarié en date du 31 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2167 du 5 septembre 2008.

Les statuts de la Société n’ont pas été modifiés depuis lors.

L’Associé prie le notaire d’acter les résolutions suivantes conformément à l’article 200-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

#### *Première résolution*

L'Associé décide d'échanger les cinq cents (500) parts sociales existantes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, contre douze mille cinq cents (12.500) parts nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) par part.

Tous pouvoirs sont conférés aux gérants de la Société pour procéder à l'échange des parts anciennes contre les parts nouvelles.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille cinq cents euros (18.500.-EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) à montant de trente et un mille euros (31.000.-EUR) par l'émission de dix-huit mille cinq cents (18.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Les nouvelles parts sociales sont souscrites par Monsieur Björn SUNDEBY, en sa qualité d'associé unique et ont de même été entièrement libérées par un apport en numéraire, preuve de cette libération en est faite au notaire soussigné.

En conséquence, le capital social de la Société est maintenant fixé à trente et un mille euros (31.000.-EUR) représenté par trente et un mille (31.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (1.-EUR) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Associé décide de changer la forme juridique de la Société afin de la transformer d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme. Conformément aux articles 31-1 et 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ce changement de forme a été soumis à l'examen de «FBK Audit S.à r.l.», ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47 route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 138 949, un réviseur d'entreprises agréé et son rapport daté du 26 août 2011 conclut comme suit.

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de la société qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de la société à émettre en contrepartie».

Ledit rapport, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes à des fins d'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé décide la refonte intégrale des statuts de la Société, sans modification de l'objet social de la Société, afin de refléter les résolutions susmentionnées et les règles de gouvernance de la Société.

Les statuts de la société se liront désormais comme ce qui suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Hypernet S.A.» (la «Société»).

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, soit par l'intermédiaire de filiales et/ou de succursales, soit par l'intermédiaire d'établissements permanents ou temporaires, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières sous quelque forme que ce soit, qui sont en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut encore accomplir aussi bien à Luxembourg qu'à l'étranger, par l'intermédiaire de filiales et/ou de succursales et par l'intermédiaire d'établissements permanents ou temporaires, quelque soit leur forme, l'acquisition, l'exploitation, la concession de licences, la concession de sous-licences et l'aliénation de droits de propriété industrielle et intellectuelle, de toute nature au sens le plus large incluant sans limitation, les licences, sous-licences, droits d'auteur, droits à l'images, marques, logos et brevets.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.EUR) divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d' UN EURO (1-EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»).

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la Loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 7.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par fax ou par courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par fax, par courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par fax ou par tout autre moyen

de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 8.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 10.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 11.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature du délégué à la gestion journalière ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six (6) années.

### Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la Loi.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mercredi du mois de juin de chaque année à 9.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 15.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10<sup>ème</sup>) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

**Art. 16.** Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la Loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.



## Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 20.** La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

#### *Cinquième résolution*

L'Associé décide d'approuver la démission des gérants de la Catégorie A et de la Catégorie B de la Société et décide de même de leur accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats en tant que Gérants de la Catégorie A et de la Catégorie B jusqu'à ce jour.

#### *Sixième résolution*

L'Associé décide de fixer le nombre d'administrateurs de la Société à trois (3) et le nombre de commissaires aux comptes à un (1).

L'Associé décide de nommer comme administrateurs

- Monsieur Bjorn SUNDEBY, administrateur de société, demeurant au 14, route de Founex, CH-1296 Coppet;
  - Maître Cécile HESTIN, avocat, demeurant professionnellement au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
  - Maître Jean de MESTRAL, avocat, demeurant professionnellement à 9 route de Suisse CH-1295 Mies (Siosse),
- et comme commissaire aux comptes:

la société «BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 33849.

La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale appelé à approuver les comptes de l'exercice comptable de l'année 2016.

Monsieur Björn SUNDEBY, prénommé, est nommé président et administrateur-délégué du conseil d'administration de la Société.

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement mille deux cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire de la personne comparante prémentionnée, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. HESTIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1<sup>er</sup> septembre 2011. Relation: EAC/2011/11641. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011125919/439.

(110145372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

### **Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 28.889.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 1<sup>er</sup> septembre 2011*

L'Assemblée Générale nomme au poste d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2011:

- Monsieur Lambert SCHROEDER, L-2220 Luxembourg, 534 rue de Neudorf
- Monsieur Denis REGRAIN, L-2220 Luxembourg, 534 rue de Neudorf
- Monsieur Noel Mc NULTY, L-2220 Luxembourg, 534 rue de Neudorf

L'Assemblée nomme ERNST & YOUNG, comme Réviseur d'Entreprise Indépendant. Son mandat prendra à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2011.

*Pour la société*

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011130150/18.

(110149282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Berloc S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1839 Luxembourg, 6, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 66.962.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129277/10.

(110149372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Diam International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 131.153.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 08 mars 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 08 avril 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011129149/13.

(110148306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

---

**EPI Oakwood GP 5 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 683.325,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.653.

In the year two thousand and eleven, on the thirty first day of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "EPI Oakwood GP 5 S.à.r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16 Avenue Pasteur, incorporated by a notarial deed enacted on the January 19, 2007, registered at the Luxembourg trade register section B number 124.653, published in the Luxembourg Mémorial C, number 752 page 36066 of 2 May 2007 whose Articles of Association have been amended for the last time by deed enacted on December 19, 2008, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 191 of January 28, 2009.

The meeting is presided by Ms. Angélique Ewert, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms. Flora Gibert, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requested the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 24,250 (twenty-four thousand two hundred and fifty) ordinary shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

126931

### *Agenda*

1. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 77,075.- (seventy-seven thousand and seventy-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 606,250.- (six hundred and six thousand two hundred and fifty euros) to EUR 683,325.- (six hundred and eighty-three thousand three hundred and twenty-five euros) by the issue of 3,083 (three thousand and eighty-three) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

2. Subscription and full payment of the new shares by a contribution in kind by the conversion into capital of an unquestioned and immediately payable claim of EUR 77,075.- (seventy-seven thousand and seventy-five euros) existing against the Company in favour of EPI Oakwood Holding S.à.r.l. and available for the conversion into capital.

3. Acceptation by the managers of the Company.

4. Subsequent amendment of Article eight of the articles of association of the Company in accordance with the above.

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of EUR 77,075.- (seventy-seven thousand and seventy-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 606,250.- (six hundred and six thousand two hundred and fifty euros) to EUR 683,325.- (six hundred and eighty-three thousand three hundred and twenty-five euros) by the issue of 3,083 (three thousand and eighty-three) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

#### *Second resolution*

The meeting resolves to admit the subscription of the 3,083 (three thousand and eighty-three) shares by the sole partner, EPI Oakwood Holding S.à.r.l., a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16 Avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 124519.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon intervenes EPI Oakwood Holding S.à.r.l., pre-named subscriber, which declared to subscribe to 3,083 (three thousand and eighty-three) shares and to fully pay them up by the conversion into capital of its unquestionable and immediately payable shareholders' claim, available for the conversion into capital, against the Company and in favour of EPI Oakwood Holding S.à.r.l. to the extent of EUR 77,075.- (seventy-seven thousand and seventy-five euros), the evidence of which has been given to the undersigned notary.

The existence and the value of the said claims and of the waiver of this claims by EPI Oakwood Holding S.à.r.l. in exchange for this conversion into capital have been certified to the undersigned notary by a certificate signed by the managers of the Company and by a certificate signed by the subscriber.

Such certificates, after signature *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Third resolution:*

#### *Managers' intervention*

Thereupon, intervene the current managers of the Company, all of them here represented by virtue of a proxy, which will remain here attached.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

#### *Fourth resolution*

In view of the above resolutions, the meeting resolves to amend article eight of the articles of association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 683,325.- (six hundred and eighty-three thousand three hundred and twenty-five euros) represented by 27,333 (twenty-seven thousand three hundred and thirty-three) shares, with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each."

There being nothing further on the agenda the meeting is terminated.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred Euros

There being no further business before the meeting, the meeting is terminated.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Folgt die deutsche Übersetzung**

Im Jahre zweitausendelf, den einunddreißigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "EPI Oakwood GP 5 S.à.r.l.", mit Sitz in L-2310 Luxembourg, 16 Avenue Pasteur, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen am 19. Januar 2007, registriert im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 124.653, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 752 Seite 36066 vom 2. Mai 2007.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Angélique Ewert, geschäftsansässig in Luxemburg.

Der Herr Vorsitzende bestellt zum Schriftführer und die Versammlung wählt zum Stimmwähler Flora Gibert, geschäftsansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende ersucht den Notar wie folgt festzuhalten:

I.- Der alleinige anwesende oder durch eine Vollmacht vertretene Gesellschafter sowie die Anzahl der Anteile sind auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

Diese Liste, wie ebenso die Vollmachten, werden gegenwärtigem Protokoll als Anlage beigelegt und ordnungsgemäß von den Komparenten wie auch von dem amtierendem Notar unterschrieben.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche 24,250 (vierundzwanzigtausend zweihundertundfünfzig) Anteile im Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), die das vollständige Gesellschaftskapital an der gegenwärtigen ausserordentlichen Generalversammlung darstellen, sodass die Versammlung rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann, von denen die Gesellschafter vorab in Kenntnis gesetzt wurden.

III.- Die Tagesordnung der Versammlung sieht folgende Punkte vor:

#### *Tagesordnung*

1. Erhöhung des Gesellschaftskapital um EUR 77,075.- (siebenundsiebzigttausendfünfundsiebzig Euro) um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 606,250.- (sechshundertundsechstausendzweihundertundfünfzig Euro) auf EUR 683,325. (sechshundertdreiundachtzigtausenddreihundertfünfundzwanzig Euro) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 3,083 (dreitausend dreiundachtzig) Anteile im Nennwert von je EUR 25.- (fünfundzwanzig Euro).

2. Zeichnung und Begleichung der neuen Anteile durch eine Sacheinlage bestehend aus der Umwandlung einer sicheren Forderung für einen Betrag von EUR 77,075.- (siebenundsiebzigttausendfünfundsiebzig Euro) zur Last der Gesellschaft zugunsten von EPI Oakwood Holding S.à.r.l.

3. Annahme von den Geschäftsführern der Gesellschaft.

4. Abänderung der Artikel acht der Statuten der Gesellschaft entsprechend dem Vorhergegangenen.

5. Sonstiges.

Nachdem diese Schilderungen, von der Versammlung dargestellt, und als naturgetreu anerkannt wurden, nimmt die Versammlung folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um EUR 77,075.- (siebenundsiebzigttausendfünfundsiebzig Euro) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 606,250.- (sechshundertundsechstausendzweihundertundfünfzig Euro) auf EUR 683,325.- (sechshundertdreiundachtzigtausenddreihundertfünfundzwanzig Euro) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 3,083 (dreitausend dreiundachtzig) Anteile im Nennwert von je EUR 25.- (fünfundzwanzig Euro).

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Zeichnung von den 3,083 (dreitausend dreiundachtzig) Anteilen durch den alleinigen Gesellschafter, EPI Oakwood Holding S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, nach luxemburgischem Recht, mit Sitz in L-2310 Luxembourg, 16 Avenue Pasteur, registriert im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 124519, anzunehmen.

#### *Zeichnung - Begleichung*

Interveniert anschließend EPI Oakwood Holding S.à.r.l., handelnd wie erwähnt, welche erklärte die 3,083 (dreitausend dreiundachtzig) Anteile zu zeichnen und sie zu 100% (einhundert Prozent) einzuzahlen, durch die Umwandlung einer sicheren Forderung gegenüber der Gesellschaft zugunsten von EPI Oakwood Holding S.à.r.l., für den Betrag von EUR

77,075.- (siebenundsiebzigtausend fünfundsiebzig Euro) welche dem amtierendem Notar durch einen Beweis nachgewiesen wurde in Gesellschaftskapital.

Das Vorhandensein und der Wert der genannten Forderung, sowie der Verzicht von dieser Forderung durch EPI Oakwood Holding S.à.r.l. als Gegenleistung von seiner Umwandlung in Gesellschaftskapital wurden dem amtierendem Notar nachgewiesen durch eine Bescheinigung der Schuldbekennnis unterschrieben von den Geschäftsführern der Gesellschaft sowie eine Verzichtserklärung unterschrieben von dem Zeichner.

Diese Bescheinigungen, welche, nachdem die Komparenten und der amtierende Notar sie «ne varietur» unterschrieben haben, bleiben der vorhandenen Generalversammlung beigefügt um zusammen formalisiert zu werden.

*Dritter Beschluss:  
Intervention der Geschäftsführer*

Daraufhin intervenieren die Geschäftsführer der Gesellschaft, jeder vertreten durch eine Vollmacht die der Generalversammlung beigefügt bleibt.

Anerkennend dass sie der Ausdehnung ihrer Verantwortung bewusst sind, von rechtens verantwortlich durch ihre Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft wegen der vorhergenannten Sacheinlage, sind sie speziell damit einverstanden mit der Beschreibung der Sacheinlage, mit seiner Bewertung, und bestätigen die Gültigkeit der Zeichnung sowie die Einzahlung.

*Vierter Beschluss*

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiavor gefassten Beschlüsse, beschließt die Generalversammlung Artikel acht der Satzung abzuändern, um ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 8.** Das gezeichnete Aktienkapital wird auf sechshundertdreiundachtzigtausend dreihundertfünfundzwanzig Euro (683,325.) festgesetzt, eingeteilt in siebenundzwanzigtausend dreihundertdreiunddreißig (27,333) Anteile mit einem Nominalwert von fünfundzwanzig Euro (25.-).»

*Kosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die in irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund seines Beitrages von ihr getragen werden, wird auf ein tausend fünf hundert Euros geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Form massgebend ist.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach der Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. EWERT, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> septembre 2011. Relation: LAC/2011/38891. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126496/172.

(110146113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

**Flagstone Reinsurance Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 153.214.

Statuts coordonnés, suite à un constat de réduction de capital reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 février 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 mars 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011129159/13.

(110148301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

**Moes Frères, Gérard Moes et Compagnie, successeurs, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5544 Remich, 4, op der Kopp.  
R.C.S. Luxembourg B 5.750.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frank MOLITOR  
Notaire

Référence de publication: 2011129172/11.

(110148249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

---

**Gazprom Neft International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 154.621.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 mars 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 avril 2011.

Francis KESSELER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2011129161/13.

(110148368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

---

**Lagoon Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 160.484.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 08 avril 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 6 mai 2011.

Francis KESSELER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2011129167/13.

(110148309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

---

**Diacine, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.175.040,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 152.321.

**EXTRAIT**

Le mandat de gérant de Mme Bénédicte Herlinvaux a pris fin avec effet au 14 septembre 2011 de sorte que le conseil de gestion de la Société se compose désormais comme suit:

- Mme Danièle (Danielle) Arendt-Michels
- M. Nicolas Paulmier
- M. Kevin Whale

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Pour la Société  
Signature

Référence de publication: 2011130159/18.

(110149123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Potters International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Weelkes Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 157.355.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 05 avril 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 avril 2011.  
Francis KESSELER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2011129178/14.

(110148372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

---

**Hamcap Property Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 163.346.

*Extrait du contrat de cession portant sur la cession des parts sociales de la société conclue le 5 septembre 2011*

*Résolutions de l'associé Unique*

Il ressort du contrat intitulé contrat de cession portant sur la cession de 25 parts sociales de la société Hamcap Property Finance S.à r.l. que les 25 parts sociales détenues par Elizabeth Verwaltung S.à r.l. ont été transférées à Sparrowhawk Properties 402 S.à r.l., avec siège sociale à 46a avenue John F Kennedy, L-1855, Luxembourg, enregistré auprès de la Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous numéro B163347

De sorte que l'associé unique de la société, Sparrowhawk Properties 402 S.à r.l., est détenteur de 25 parts sociales.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

JTC (Luxembourg) S.A.  
Signature  
Agent domiciliaire

Référence de publication: 2011129914/19.

(110149516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

---

**Vitale Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 160.214.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 mars 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 avril 2011.  
Francis KESSELER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2011129223/13.

(110148482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

---

**Credit Suisse Prime Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: ZAR 362.048,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 149.389.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011129288/13.

(110148980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**EQ Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 124.782.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129355/10.

(110149074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Bronze Capital SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.596.

---

L'an deux mil onze, le trente et un août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée "BRONZE CAPITAL SPF S.A.", R.C.S Luxembourg B 138.596, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, constitué suivant un acte notarié du 24 avril 2008 de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1437 du 11 juin 2008. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie SENDEGEYA, employée privée, demeurant professionnellement à L1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy.

Monsieur le Président expose ensuite que:

I. Il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que toutes les trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale de un Cent d'Euro, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) est dûment représenté à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après, sans notice préalable. Les associés présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués à l'Assemblée et informés de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par les mandataires de tous les associés représentés à l'assemblée et des membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Décision de la mise en liquidation volontaire de la Société;
- 2) Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et définition de leur pouvoir;
- 3) Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'Assemblée décide, en conformité à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de dissoudre la société et de la mettre volontairement en liquidation (liquidation volontaire).

*Deuxième résolution*

L'Assemblée désigne comme liquidateur «Fides (Luxembourg) S.A.», ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, enregistré auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.469 en relation avec la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur»).



*Troisième résolution*

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»).

Le Liquidateur devra dresser l'inventaire de l'actif et du passif de la Société.

Vis-à-vis des tiers la Société sera tenue par la seule signature du Liquidateur.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille cinq cents euros (1.500.- EUR) sont à charge de la société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

**Traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy under the denomination of "BRONZE CAPITAL SPF S.A.", R.C.S Luxembourg B 138.596, incorporated by a notarial deed dated April 24<sup>th</sup>, 2008 of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1437 of June 11<sup>th</sup>, 2008. The Articles of Association have not been amended since.

The assembly is presided by Mr. Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

who appoints as secretary Mrs. Sylvie DUPONT, private employee, with same professional address.

The assembly elects as scrutineer Mrs Nathalie SENDEGEYA, private employee, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy.

The Chairman then states that:

I. It appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all the three million one hundred thousand (3.100.000) shares, without a par value of one Cent of Euro, representing the total capital of thirty-one thousand euro (EUR 31.000.), are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxy holder of the shareholders all represented at the meeting and members of the bureau shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to set up the voluntary liquidation of the Company;
- 2) Appointment of one or several liquidators and definition of their powers;
- 3) Miscellaneous.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The Meeting resolves, in compliance with the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Meeting appoints as liquidator "Fides (Luxembourg) S.A.", with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under number B 41.469 in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator").

### Third resolution

The Meeting resolves that the liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 to 148bis of the coordinated law on commercial companies of August 10th, 1915 (the "Law").

The liquidator is required to prepare an inventory of all assets and liabilities of the Company.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers, which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

### Costs

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders' meeting are valued at one thousand five hundred euro (1.500,- EUR) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof and in faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us the notary, the present original deed.

Signé: E. Vande Cruys, S. Dupont, N. Sendegeya et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39109. Reçu douze euros (EUR 12.).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128705/121.

(110148197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

---

### **Allgeier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 161.707.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 septembre 2011.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2011129574/12.

(110148205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

---

### **Ernst Friedrich G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6315 Beaufort, 2-4, route de Dillingen.

R.C.S. Luxembourg B 93.291.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129356/10.

(110148882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Heco Reassurantie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 98.417.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129395/10.

(110149060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

**Infor Global Solutions European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 101.506.360,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 107.138.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129409/11.

(110149434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

**Waterbury, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 40.418.

*Auszug aus der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 22. Dezember 2010*

- *Verwaltungsrat:*

Der Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes Herr Mare HILGER wird angenommen.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird Herr Carlo REDING, geboren am 15.10.1958 in Luxembourg (Luxembourg), berufsansässig in 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg ernannt.

Das Mandat von Herrn Carlo REDING als Verwaltungsratsmitglied endet mit der Gesellschafterversammlung welche im Jahr 2016 stattfindet.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Herrn Romain BONTEMPS, berufsansässig in 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg und Herrn Ronald WEBER, berufsansässig in 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg werden bis zur Gesellschafterversammlung welche im Jahr 2016 stattfindet verlängert.

- *Prüfungskommissar;*

PKF Abax Audit, Société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 142.867, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg

Das Mandat endet mit der Gesellschafterversammlung welche im Jahr 2016 stattfindet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 16 September 2011.

*Pour la société*

Référence de publication: 2011131020/23.

(110151091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

**Metis Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 163.323.

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of the month of August.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Metis Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and currently in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxem-

bourg, represented by M<sup>e</sup> Simone Gruber, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated August 2011 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Metis Group S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

**Art. 1. Name.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Metis Group S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

**Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Pounds Sterling (£12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Pound Sterling (£1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

**Art. 6. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers shall meet upon call by any manager. Notice of any meeting shall be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each manager at least 24 hours before the meeting,

except in the case of an emergency, in which event a twelve hours notice shall be sufficient. The convening notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

A duly called meeting of the board of managers shall be duly quorated if at least a majority of the managers are present or represented, provided that at least two of the Managers shall be participating in such meeting from Luxembourg. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Resolutions of the board of the managers will be recorded in minutes signed by any manager of the Company.

Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company.

The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

**Art. 8. Liability managers.** The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 9. Decision by members.** Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly participate in written resolutions and act at any meeting of members through a special proxy.

**Art. 10.** Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as set out herein or to the extent mandatory as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another; the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the board of managers by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on 30 June of each year at 2.00 p.m. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> September of each year and ends on 31<sup>st</sup> August of the same year.

**Art. 12. Annual accounts.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

**Art. 13.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

**Art. 14. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account (if any) may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 15.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

**Art. 16.** If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17.** For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Payments (Pounds Sterling)
Metis Holding S.à.r.l. ....	12,500	£12,500
Total: .....	12,500	£12,500

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

#### *Extraordinary general meeting*

The sole member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following person is named as class A manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:
  - Gary May, manager, born on 9<sup>th</sup> September 1958 in Coventry, United Kingdom, with professional address at One Stanhope Gate, London, W1K 1AF, United Kingdom.

The following persons are named as class B managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

- Eric Lechat, manager, born on 21 February 1980, in Louvain, Belgium, with professional address at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and
- Jan-Willem Overheul, manager, born on 4 January 1982, in Neerijnen, Netherlands with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

#### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 August 2012.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour du mois d'août.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Metis Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, représentée par M<sup>e</sup> Simone Gruber, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du août 2011 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Lequel comparant agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Metis Group S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Metis Group S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (12.500£) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (1£) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gestion.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, par une décision prise à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification des gérants devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La partici-

pation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance se réunira sur demande d'un gérant. Convocation à toute réunion sera donnée par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopieur, télex ou courrier électronique à chaque gérant au minimum 24 heures avant la réunion, sauf urgence, auquel cas un délai de douze (12) heures sera suffisant. Il peut être renoncé à la convocation par écrit, télécopie, télégramme ou courrier électronique par chaque gérant. Une convocation séparée ne sera pas exigée pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieu décrits dans un échéancier adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance.

Une réunion du conseil de gérance dûment convoquée aura le quorum nécessaire pour délibérer si la majorité des gérants est présente ou représentée et si au moins deux (2) des gérants participent à une telle réunion à partir du Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'agrément de la majorité des gérants de la Société (représentation comprise). Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) toute résolution du conseil de gérance ne peut être valablement prise que si approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux lesquels seront signés par un gérant de la Société.

Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9. Décisions des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement prendre part aux résolutions écrites et valablement se faire représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité/s prévues dans les présents statuts ou prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entièreté des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par le conseil de gérance par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 30 juin de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

**Art. 11. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année et se termine le 31 août de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale le conseil de gérance établit les comptes annuels.

**Art. 13.** Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.



**Art. 14. Distribution.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission (si présent) peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 16.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit (livres sterling)
Metis Holding S.à.r.l. . . . . .	12.500	12.500£
Total: . . . . .	12.500	12.500£

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille euros (1.000,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Gary May, gérant, né le 9 septembre 1958 à Coventry, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au One Stanhope Gate, Londres, W1K 1AF, Royaume-Uni.

Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Eric Lechat, gérant, né le 21 février 1980, à Louvain, Belgique, avec adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et

- Jan-Willem Overheul, gérant, né le 4 janvier 1982, à Neerijnen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 août 2012.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: Gruber, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2011. Relation: LAC/2011/37773. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Référence de publication: 2011126003/346.

(110145132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

**Sparrowhawk Properties 402 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.347.

*Extrait du contrat de cession portant sur la cession des parts sociales de la société conclue le 5 septembre 2011*

*Résolutions de l'associé Unique*

Il ressort du contrat intitulé contrat de cession portant sur la cession de 25 parts sociales de la société Sparrowhawk Properties 402 S.à r.l. que les 25 parts sociales détenues par Elizabeth Verwaltung S.à r.l. ont été transférées à Sparrowhawk Capital Partners III LP, avec siège sociale à PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, JE4 2QP., enregistré auprès de la Register des Sociétés, Jersey, sous numéro 1341

De sorte que l'associé unique de la société, Sparrowhawk Capital Partners III LP, est détenteur de 25 parts sociales.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

JTC (Luxembourg) S.A.

Signature

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2011130060/19.

(110149517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

**Recurrent Energy Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.524.

In the year two thousand eleven, on the first of September.

Before Us M<sup>e</sup> Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his prevented colleague M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), the latter named shall remain depositary of the present deed.

**APPEARED:**

The limited liability company "Recurrent Energy International Holdings, LLC", established and having its principal office in CA-94104 San Francisco, 300 California Street, 8<sup>th</sup> Floor, (United States of America) and its registered office at DE-19808, Wilmington, 2711 Centerville Road, Suite 400, (United States of America), registered with the Delaware Secretary of State under number 4627662,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Recurrent Energy Lux Holdings S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 149524, has been incorporated by deed of Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on the 17<sup>th</sup> of November 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2496 of the 23<sup>rd</sup> of December 2009

and that the articles of association have been amended pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 28<sup>th</sup> of May 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1553 of the 29<sup>th</sup> of July 2010;

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Partner decides to change the financial year of the Company, so that it shall henceforth run from April 1<sup>st</sup> of each year to March 31<sup>st</sup> of the following year and to subsequently amend articles 15 and 16 of the by-laws in order to give them the following wordings:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> of April of each year and ends on the 31<sup>st</sup> of March of the following year."

" **Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of March, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

*Second resolution*

The Sole Partner states that the current business year is prolonged three (3) month, so that the same business year, started on January 1<sup>st</sup>, 2011, will exceptionally end on March 31, 2012, instead of the 31<sup>st</sup> of December 2011.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le premier septembre.

Par-devant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

**A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée "Recurrent Energy International Holdings, LLC", établie et ayant son adresse principale à CA-94104 San Francisco, 300 California Street, 8<sup>th</sup> Floor, (Etats-Unis d'Amérique) et son siège social à DE-19808, Wilmington, 2711 Centerville Road, Suite 400, (Etats-Unis d'Amérique), inscrite auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 4627662,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Recurrent Energy Lux Holdings S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149569, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2496 du 23 décembre 2009,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1553 du 29 juillet 2010;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle ("Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'Associée Unique décide de changer l'année sociale de la Société de sorte qu'elle courra désormais du 1<sup>er</sup> avril de chaque année au 31 mars de l'année suivante et de modifier subséquemment les articles 15 et 16 14 des statuts afin de leurs donner les teneurs suivantes:

" **Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante."

" **Art. 16.** Chaque année, au 31 mars, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social."

*Deuxième résolution*

L'Associée unique déclare en outre que l'année sociale en cours sera exceptionnellement raccourcie, de sorte que la même année sociale, ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2011, se terminera le 31 mars 2011.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 septembre 2011. LAC/2011/39479. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128367/104.

(110147604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

---

**Immobilière Nr 30 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.762.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011129417/9.

(110149378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Kennametal Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 24.876.962,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.168.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129431/11.

(110149038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**KNS Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.430.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011129435/14.

(110149476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Rhin-Neckar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 55.707.

—  
*Auszug der Beschlüsse der ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft vom 02.03.2011:*

Am 02. März 2011 hat die Hauptversammlung der Gesellschaft beschlossen:

- Die Hauptversammlung wählt die Herren Jürgen Kugler, wohnhaft in Leutenbach, Deutschland, Berthold Veil, wohnhaft in Esslingen, Deutschland und Andreas Benninger, wohnhaft in Stuttgart, Deutschland wieder zu Mitgliedern des Verwaltungsrates; ihre Amtszeit endet mit Ende der Hauptversammlung die über die Feststellung des Jahresabschlusses 2012 beschließt. H. Kugler ist Vorsitzender des Verwaltungsrates.

- Die Hauptversammlung beschließt einstimmig, PWC Luxembourg mit der Prüfung des Jahresabschlusses der Rhin-Neckar S.A. zum 31.12.2011 zu beauftragen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 12.09.2011.

RHIN-NECKAR S.A.

Société Anonyme

B. Neidhöfer / P. Hecht

Référence de publication: 2011130940/20.

(110151126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

---

**Modaven & Co SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 128.981.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129459/10.

(110149170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.913.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Référence de publication: 2011129542/10.

(110148984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Washington Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 157.998.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62629 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011129557/10.

(110148970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Contrafin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.556.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 septembre 2011.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2011129582/12.

(110148201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

**Apple Juice SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

APPLE JUICE SPF S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011129757/12.

(110150037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

**Metis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.012.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.315.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of the month of September.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

TDR Capital Nominees Limited, an English limited company, having its registered office at One Stanhope Gate, London W1K 1AF and being registered with Companies House under number 04708906, represented by Me Ana Bramao, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant a proxy (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Metis Holding S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, on 23 August 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 163315.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company being one thousand two hundred and fifty (1,250) shares in each of class A to class J, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. The items on which resolutions were to be passed are as follows:

*Agenda*

A. Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Pounds Sterling (£12,500) to one million twelve thousand and five hundred Pounds Sterling (£1,012,500) by the creation and issue of one hundred thousand (100,000) shares in each of the ten classes of shares numbered A to J composing the share capital of the Company, with a nominal value of one Pound Sterling (£1) each; subscription for the new shares by the Sole Shareholder through the contribution in cash of an amount of fifty-seven million five hundred thousand Pounds Sterling (£57,500,000) out of which one million Pounds Sterling (£1,000,000) shall be allocated to the share capital account of the Company and the balance of fifty-six million five hundred thousand Pounds Sterling (£56,500,000) to the share premium account of the Company;

B. Consequential amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the above increase of share capital of the Company.

C. Amendment and restatement of article 14 "Distributions" of the articles of association of the Company to be read as follows:

**" Art. 14. Distributions.**

14.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

14.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the board of managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

14.3 The holders of each Class of Shares shall be entitled, during the existence of the relevant class of shares, to receive a fixed annual cumulative preferential dividend, payable at the redemption and cancellation of the relevant class, as follows:

- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole of the last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares first) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

14.4 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") and in accordance with the applicable provisions of the Law.

14.5 Notwithstanding the preceding provisions, the board of managers may decide to pay interim dividends to the members(s) in accordance with the distribution provisions described in Article 14.3 before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the member(s)."

D. Amendment and restatement of Article 16 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

**" Art. 16.** If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the Law are applicable."

E. Amendment of the definition "Available Amount" in article 18 "Definitions" of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"Available Amount means (without double counting) the total amount of the net profits of the Company (including carried forward profits) but (i) less any losses (including carried forward losses) (expressed as a positive number) and any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915, as amended on commercial companies or of the present Articles) (ii) plus any freely distributable share premium and reserves determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) less any amount as determined by the sole manager or the Board (as applicable),

So that:

$$AA = P - (L + LR) + R - M - D$$

Whereby:

AA = Available Amount

D= Any dividend declared but not paid pursuant to article 14 of the Articles

P = net profits (including carry forward profits)

L = any losses (including carry forward losses)

LR = amounts placed or to be placed into unavailable reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915, as amended concerning commercial companies or the Articles.

R = available reserves and premium.

M = amount as determined by the sole manager or the Board (as applicable)."

After having considered the above, the Sole Shareholder resolved as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand and five hundred Pounds Sterling (£12,500) to one million twelve thousand and five hundred Pounds Sterling (£1,012,500) by the creation and issue of one hundred thousand (100,000) shares in each of the ten classes of shares numbered A to J composing the share capital of the Company, being one hundred thousand (100,000) class A shares; one hundred thousand (100,000) class B shares; one hundred thousand (100,000) class C shares; one hundred thousand (100,000) class D shares; one hundred thousand (100,000) class E shares; one hundred thousand (100,000) class F shares; one hundred thousand (100,000) class G shares; one hundred thousand (100,000) class H shares; one hundred thousand (100,000) class I shares; and one hundred thousand (100,000) class J shares, with a nominal value of one Pound Sterling (£1) each.

The new shares were entirely subscribed for by the Sole Shareholder and fully-paid up through the contribution in cash of an amount of fifty-seven million five hundred thousand Pounds Sterling (£57,500,000) out of which one million Pounds Sterling (£1,000,000) were allocated to the share capital account of the Company and the balance of fifty-six million five hundred thousand Pounds Sterling (£56,500,000) were allocated to the share premium account of the Company.

Proof of such contribution in cash to the Company was given to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 5.1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at one million twelve thousand and five hundred Pounds Sterling (£1,012,500) divided into ten (10) classes of shares (each a "Class" and together the "Classes"), being one hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) class A shares; one hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) class B shares; one hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) class C shares; one hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) class D shares; one hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) class E shares; one hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) class F shares; one hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) class G shares; one hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) class H shares; one hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) class I shares; and one hundred and one thousand two hundred and fifty (101,250) class J shares, with a nominal value of one Pound Sterling (£1) each."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend and restate article 14 of the articles of association of the Company in the form set out under item C. of the Agenda above.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend and restate article 16. of the articles of association in the form set out under item D. of the Agenda above.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the definition "Available Amount" in article 18 of the articles of association of the Company in the form set out under item E. of the Agenda above.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the increase of the share capital are estimated at € 7,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.



After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le douzième jour du mois de septembre.

Par-devant nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

a comparu:

TDR Capital Nominees Limited, une limited company anglaise, ayant son siège social au One Stanhope Gate, Londres W1K 1AF et étant enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 04708906, représentée par M<sup>e</sup> Ana Bramao, maître en droit, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration (cette procuration sera enregistrée ensemble avec le présent acte), étant l'associé unique Associé Unique") de Metis Holding S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée par acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 août 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 163315.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales en émission dans la Société étant mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales dans chacune des classes A à J, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

*Ordre du jour*

A. Augmentation du capital social émis de la Société de douze mille cinq cents Livres Sterling (12.500£) à un million douze mille cinq cents Livres Sterling (1.012.500£) par la création et l'émission de cent mille (100.000) parts sociales dans chacune des dix classes numérotées de A à J composant le capital social de la Société avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (1£) chacune; souscription aux nouvelles parts sociales par l'Associé Unique par l'apport en numéraire d'un montant de cinquante-sept millions cinq cent mille Livres Sterling (57.500.000£) duquel un montant d'un million de Livres Sterling (1.000.000£) devra être alloué au compte de capital de la Société et le solde de cinquante-six millions cinq cent mille Livres Sterling (56.500.000£) au compte de prime d'émission de la Société;

B. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social de la Société ci-dessus.

C. Modification et refonte de l'article 14 "Distribution" des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

**" Art. 14. Distributions.**

14.1 Sur le bénéfice net déterminé conformément aux dispositions légales en vigueur, cinq pour cent (5%) devront être prélevés et alloués à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

14.2 Le gérant ou, selon le cas, le conseil de gérance peut proposer, dans la mesure où des fonds sont disponibles à la distribution au niveau de la Société et dans la mesure où les dispositions légales, ou les présents Statuts le permettent, que les espèces disponibles pour paiement soient distribuées.

14.3 Les détenteurs de chaque Classe de Parts Sociales auront le droit, pendant l'existence de la classe de parts sociales concernées, de recevoir un dividende fixe annuel cumulatif préférentiel, payable au rachat et annulation de la classe de part sociale concernée, tel que suit:

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent alors, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent alors, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe C auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent alors, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent alors, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe E auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent alors, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe F auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent alors, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe G auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent alors, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe H auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent alors, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe I auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent alors, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe J auront le droit de recevoir le restant de toute distribution de dividendes.

Si toute la dernière classe de parts sociales restante (par ordre alphabétique, e.g. Parts Sociales de Classe J) a été annulée suite au remboursement, rachat ou autre, au moment de la distribution, le restant de toute distribution de dividende sera allouée à la dernière classe de parts sociales de l'ordre alphabétique inversé (e.g. en commençant par les Parts Sociales de Classe J).

14.4 Dans tous les cas, les dividendes ne peuvent être distribués et les parts sociales rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suivant les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la "Loi") et conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 Nonobstant les dispositions qui précèdent, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés conformément aux dispositions applicables aux distributions décrites à l'Article 14.3 ci-dessus avant la fin de l'année sociale sur la base d'un état des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que (i) le montant devant être distribué ne peut excéder, lorsque applicable, des bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables, mais diminué par les pertes reportés et les montants devant être alloués à une réserve devant être constituée conformément à la Loi ou à ces Statuts et que (ii) toute montant distribué mais qui était indu devra être remboursé par l'associé."

D. Modification et refonte de l'Article 16 des statuts de la Société, de sorte qu'il se lise comme suit:

" **Art. 16.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé détient l'intégralité des parts sociales de la Société, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont applicables."

E. Modification de la définition "Montant Disponible" dans l'article 18 des Statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

"Montant Disponible signifie (sans compter deux fois) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) mais (i) moins toutes les pertes (y compris les pertes reportées) (exprimé en un chiffre positif) et toutes sommes devant être placées dans des réserves conformément aux dispositions de la Loi ou des présents Statuts (ii) plus toutes primes d'émissions et réserves librement distribuables déterminées sur la base des Comptes Intérimaires en relation avec la Période de Classe applicable (ou la Nouvelle Période, selon les cas) et (iii) moins tout montant déterminé par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil.

De sorte que:

$$MD = B - (P + RL) + R - M - D$$

Sachant que:

MD = Montant Disponible

D = Tout dividende déclaré mais impayé suivant l'article 14 des Statuts

B = Bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés)

P = toutes pertes (incluant les pertes reportées)

RL = montants placés ou devant être placés dans une ou des réserves indisponible(s) conformément aux prescriptions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales ou les Statuts.

R = réserves disponibles et prime d'émission.

M = montant déterminé par le gérant unique ou le Conseil (le cas échéant)."

Après avoir considéré ce qui précède, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de douze mille cinq cents Livres Sterling (12.500£) à un million douze mille cinq cents Livres Sterling (1.012.500£) par la création et l'émission de cent mille (100.000) parts sociales dans chacune des dix classes de parts sociales numérotées de A à J composant le capital social de la Société, étant cent mille (100.000) parts sociales de classe A, cent mille (100.000) parts sociales de classe B, cent mille (100.000) parts sociales de classe C, cent mille (100.000) parts sociales de classe D, cent mille (100.000) parts sociales de classe E, cent mille (100.000) parts sociales de classe F, cent mille (100.000) parts sociales de classe G, cent mille (100.000) parts sociales de classe H, cent mille (100.000) parts sociales de classe I et cent mille (100.000) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1£) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par l'Associé Unique et intégralement payées par un apport en numéraire d'un montant de cinquante-sept millions cinq cent mille Livres Sterling (57.500.000£) duquel un million de Livres Sterling (1.000.000£) a été alloué au compte de capital de la Société et le solde de cinquante-six millions cinq cent mille Livres Sterling (56.500.000£) a été alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Preuve d'un tel apport en numéraire à la Société a été donnée au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

"Le capital social émis de la Société est établi à un million douze mille cinq cents Livres Sterling (1.012.500£) divisé en dix classes de parts sociales (chacune une "Classe" et ensemble les "Classes") étant cent un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de classe A, cent un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de classe B, cent un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de classe C, cent un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de classe D, cent un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de classe E, cent un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de classe F, cent un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de classe G, cent un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de classe H, cent un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de classe I, et cent un mille deux cent cinquante (101.250) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1£) chacune."

*Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier et de refondre l'article 14 des statuts de la Société conformément au point C. de l'Ordre du Jour ci-dessus.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier et de refondre l'article 16 des statuts de la Société conformément au point D. de l'Ordre du Jour ci-dessus.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier la définition "Montant Disponible" dans l'article 18 des statuts de la Société conformément au point E. de l'Ordre du Jour ci-dessus.

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou frais sous toutes formes que ce soit qui devront être supportés par la Société en raison de son augmentation de capital social sont estimés à € 7.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare dans les présentes qu'à la requête de la partie comparante, ce procès verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même partie comparante en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg le jour susmentionné.

Après avoir lu ce procès verbal la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Bramao, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12081. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128294/296.

(110147864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

---

**Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 154.708.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 décembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 février 2011

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011129661/13.

(110148915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Jakob Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.337.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2011129675/11.

(110148927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Juranmax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.913.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011129676/14.

(110148996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Le Comptoir des Ardoisiers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8211 Mamer, 95, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.372.

---

STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt quatre août.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Madame Maria Antonia COBOS ROLDAN, gérante de société, née à Liège (Belgique), le 26 juin 1964, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 95 route d'Arlon.

2.- Monsieur Fabrizio ORLANDO, gérant de société, né à Ougrée (Belgique), le 23 juin 1965, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 95 route d'Arlon.

Tous deux ici dûment représentés par Monsieur Ludovic LO PRESTI, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener,

En vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 19 août 2011 à Liège.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Le Comptoir des Ardoisiers S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège social est établi à Mamer.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'achat, vente, import et export de tous types de produits et matériaux notamment dans le domaine du bâtiment et de la construction.

La Société à également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, l'administration, toutes mesures de contrôle et de surveillance, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt quatre euros (124,-EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Madame Maria Antonia COBOS ROLDAN, préqualifiée, cinquante parts . . . . .	50
2.- Monsieur Fabrizio ORLANDO, préqualifié, cinquante parts . . . . .	50
Total des parts: cent parts . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales. En cas de refus d'agrément les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

### Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants associés ou non, salariés ou à titre gratuit, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

#### **Année sociale - Bilan**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Disposition générale**

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 970,- €.

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Maria Antonia COBOS ROLDAN, gérante de société, née à Liège (Belgique), le 26 juin 1964, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 95 route d'Arlon.

- Monsieur Fabrizio ORLANDO, gérant de société, né à Ougrée (Belgique), le 23 juin 1965, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 95 route d'Arlon.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

3.- L'adresse du siège social est fixée à L-8211 Mamer, 95 route d'Arlon

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Lo Presti, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 août 2011. Relation: LAC/2011/38338. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Tom Benning.*

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 8 septembre 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011128581/119.

(110147791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

---

#### **Family Estate Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.032.

—  
*Le Conseil d'Administration de la Société s'est réuni le 25 mai 2011.*

Il a pris la décision suivante:

Monsieur Christophe CAHUZAC, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard, Belgique, demeurant professionnellement à L-1411 Luxembourg, au 2, rue des Dahlias est nommé Administrateur Délégué de la Société au sens de l'article 60 de la

Loi du 15 août 1915 telle que modifiée. Monsieur Christophe CAHUZAC se voit ainsi déléguer les pouvoirs les plus larges pour poursuivre la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, dans les conditions prévues à l'article 13 des statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011130165/16.

(110149223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Kingdom Investments I (TSF), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.111.

---

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 de la société mère ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Kingdom Investments I (TSF)*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011129678/13.

(110149367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Kingdom Investments II (TSF), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.121.

---

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 de la société mère ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Kingdom Investments II (TSF)*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011129679/13.

(110149333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Living Space S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.815.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129681/10.

(110149214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Lion Ventures SA Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2433 Luxembourg, 2, rue Nicolas Rollinger.

R.C.S. Luxembourg B 79.754.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129683/10.

(110149118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**KOBRA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.587.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Seule Administrateur*

Référence de publication: 2011129680/14.

(110149000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Luxumbrella, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 50.794.

Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129696/10.

(110149368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**NEP Prievidza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 141.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011129700/10.

(110148938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

---

**Top Retouches s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4830 Rodange, 12, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 42.360.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/09/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011131944/10.

(110151879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---

**Strategy Invest & Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 122.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011131939/10.

(110151549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

---